

SARL Me Caroline VINCENT et Me Cyrielle ROUGEREAU  
Notaires Associées

TARIF HONORAIRES DE NEGOCIATION

Article L444-1 du code de commerce

▶ Pour toutes les ventes de biens immobiliers, tarif unique :

*4% Hors Taxe du prix de vente*

**Soit 4,80% TTC maximum du prix de vente**

---